

Quand la dette fissure la gauche française

Md monde-diplomatique.fr/2021/06/LAMBERT/63176

1 juin 2021

L'annuler ou ne pas l'annuler?

Insécurité, immigration, identités, «islamo-gauchisme»... Les thèmes de l'élection présidentielle de 2022 en France risquent d'être aussi monotones que déprimants. Des idées foisonnent pourtant, notamment à gauche, et elles suscitent des propositions radicales, largement occultées par les médias. Dont celle d'annuler les dettes détenues par la Banque centrale européenne afin d'élargir les marges de manœuvre de la puissance publique.

par Renaud Lambert



0

[Quand la dette fissure la gauche française](#)

↑.



Anonyme. – «Debt and Borrowing» (Dette et emprunts), 1937
GraphicaArtis - Bridgeman Images

A priori, tout aurait dû être très simple. Depuis des années, le gonflement de la dette sert de prétexte pour réduire le financement des services publics, amoindrir la protection sociale et imposer une austérité impopulaire. Une proposition formulée en février dernier par cent cinquante économistes visant à annuler une partie de ce fardeau aurait donc dû emporter l'adhésion de tous à gauche, notamment chez les économistes dits «hétérodoxes». Mais patatras! À travers un échange de tribunes au vitriol dans la presse généraliste et de quolibets sur les réseaux sociaux, le camp progressiste vient de démontrer une nouvelle fois sa désunion. Faut-il le regretter?

La polémique s'arme au début de l'année dernière. Depuis quelque temps, Baptiste Bridonneau, un jeune doctorant, s'intéresse à la dette publique, *«au fait qu'elle est un peu trop élevée aux yeux des gouvernements et qu'en dépit de taux d'intérêt bas, voire très bas, ils n'investissent pas (1)»*. Constatant à l'époque les limites de la politique monétaire des grandes banques centrales (l'injection massive de liquidités dans l'économie), les institutions financières internationales incitent les capitales à opérer une relance budgétaire — autrement dit, à dépenser davantage pour éviter une déflation mondiale. Rappelant que l'unique mission de la Banque centrale européenne (BCE) consiste justement à garantir la stabilité des prix, avec une cible d'inflation d'environ 2% par an, Bridonneau poursuit : *«Je me suis dit que la BCE devait se rendre compte que ses interventions ne suffisaient pas. Elle était au bout de ce qu'elle était capable de faire. Il fallait qu'elle réinvente son action.»*

Retour quelques années en arrière. Les textes qui donnent naissance à l'institution sise à Francfort lui interdisent toute intervention dans les finances publiques des dix-neuf membres de la zone euro. L'article 123 du traité de Lisbonne (2007), en particulier, *«interdit à la BCE (...) d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions (...) des États membres»* ou d'acquérir *«auprès d'eux (...) des instruments de leur dette»*. Le texte n'avait toutefois pas anticipé la tempête que la crise financière de 2007-2008 déclencherait sur le Vieux Continent. Récession et flambée des taux d'intérêt exigés par les investisseurs pour les dettes de certains États (Grèce, Espagne, Italie et Portugal, notamment) menacent alors la zone euro.

Le 26 juillet 2012, M. Mario Draghi, alors président de la BCE, prononce une phrase qui marque un changement d'ère : *«Dans le cadre de notre mandat, la BCE est prête à faire tout ce qu'il faudra pour préserver l'euro. Et, croyez-moi, ce sera suffisant.»* La planète financière entend le propos pour ce qu'il est : un oxymore dont le second terme, *«tout ce qu'il faudra»*, efface discrètement le premier : *«dans le cadre de notre mandat»*. La BCE vient de passer de l'autre côté du miroir.

Plusieurs années après ses homologues américain et britannique, le grand argentier européen lance en mars 2015 ses premières opérations d'«assouplissement quantitatif» (*quantitative easing*), un dispositif visant à éviter les écueils jumeaux qui mettent en péril l'euro : l'effondrement de l'activité économique, caractérisée par un plongeon des prix, et la flambée des taux d'intérêt. Concrètement, la BCE rachète des titres de la dette publique aux banques commerciales, sur un marché dit «secondaire», qui ne finance pas

directement les États. Ce faisant, elle crédite les comptes de ces établissements, les autorisant à leur tour à prêter davantage aux entreprises et aux ménages, ainsi qu'aux États.

«Une illusion technique»

Dans un premier temps, la démarche suscite l'inquiétude des tenants de l'orthodoxie ordolibérale au sein de l'Union, notamment de la Cour constitutionnelle allemande, qui siège à Karlsruhe. Cette politique dite «non conventionnelle» permet toutefois d'apaiser le marché de la dette souveraine : la zone euro est «sauvée», Karlsruhe se ravise. Mais les perspectives économiques demeurent sombres : les entreprises investissent peu, les ménages ne consomment pas, l'activité demeure atone. Et là, la BCE s'avère mal outillée. Conçue pour empêcher tout risque d'hyperinflation — l'équivalent économique du tyrannosaure —, elle fait soudain face à ce qui ressemble à un coronavirus financier : la déflation. D'où, selon Bridonneau, l'urgence pour la banque de Francfort de *«réinventer son action»*.

En compagnie de l'économiste Laurence Scialom, membre du conseil scientifique de la Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme et responsable du pôle régulation financière de Terra Nova, le chercheur rédige en avril 2020 une note pour cette «boîte à idées» proche du Parti socialiste, puis de M. Emmanuel Macron (2). Le document formule une proposition offrant *«un moyen pour la BCE de contraindre les États à investir»*. *«Aujourd'hui, nous explique Bridonneau, la Banque centrale rachète des créances publiques sur les marchés secondaires. Lorsqu'elles arrivent à terme, l'État qui les a émises doit les rembourser. Comment? En s'endettant sur les marchés. Notre idée, c'est que la BCE dise aux capitales : “Très bien, vous vous réendettez sur les marchés et, de mon côté, j'accepte d'annuler cette dette si vous vous engagez à utiliser la somme initialement destinée à mon remboursement pour investir dans la transition écologique.”»* Selon lui, la mesure ne ferait que des gagnants : d'un côté l'État, qui pourrait investir sans gonfler le montant de sa dette; de l'autre, la BCE, qui orienterait l'inflation à la hausse.

Un mois auparavant, Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean, respectivement directeur de l'Institut Rousseau et président de la Fondation Nicolas-Hulot, avaient publié *Une monnaie écologique* (3). L'ouvrage se voulait une réponse à M. Macron, qui, le 5 avril 2018, avait balayé l'interpellation d'une aide-soignante épuisée demandant davantage de moyens. *«Il n'y a pas d'argent magique»*, avait lancé le chef de l'État avec le sourire désolé d'un parent rappelant à une adolescente un peu crédule que, en réalité, aucun vieux monsieur en costume rouge et blanc ne comble les vœux des enfants le 25 décembre. *«La réalité est tout autre»*, clament les deux auteurs : *«La monnaie est “magique” par essence : son pouvoir réside dans la confiance qu'une société lui accorde.»*

Ancienne, l'idée que la monnaie repose sur la confiance a été formulée par l'économiste allemand Georg Friedrich Knapp (1842-1926), *«que John Maynard Keynes cite dès la deuxième page de son Traité sur la monnaie publié en 1930»*, rappelle l'économiste Bruno Tinel, spécialiste de la dette publique. Faut-il pour autant suggérer, avec Dufrêne et Grandjean, que la monnaie relève d'une forme de «magie» qui la libère des contraintes

liées à la dette? Cette conclusion ne convainc pas tout le monde. «*Absurde*», tranche l'économiste Henri Sterdyniak (4), tandis qu'Anne Isla, par exemple, rappelle dans un ouvrage pédagogique que, sur le plan historique, «*la monnaie et la dette entrent en scène exactement au même moment. Toute monnaie est une dette* (5)».

Peu importe pour les amis de M. Hulot (qui a préfacé leur ouvrage). Ils s'appuient sur les travaux des théoriciens d'un courant économique en vogue depuis quelques années en Australie et aux États-Unis, où il a influencé le candidat à l'investiture démocrate Bernie Sanders : la théorie monétaire moderne (TMM). Pensée comme une réponse au dogme «orthodoxe» selon lequel les déficits publics seraient à proscrire, la TMM réhabilite une forme de keynésianisme traditionnel en proclamant la nécessité pour les autorités d'investir en cas de récession, quitte à faire basculer les comptes de la nation dans le rouge. Au diable les trous dans le bas de laine, estime ce courant de pensée, puisqu'un État souverain sur le plan monétaire peut tout à fait se financer auprès de sa banque centrale : dès lors, seule une inflation devenue trop importante limiterait son intervention. Convaincus par la démonstration — et oubliant parfois que les États de la zone euro ont renoncé à leur souveraineté monétaire en acceptant le traité de Maastricht —, de nombreux passeurs européens se sont employés à introduire la TMM sur le Vieux Continent. Ainsi, en substance, de Dufrêne et Grandjean, qui, après avoir repris l'idée d'une création monétaire quasi illimitée, proposent également d'«*annuler les dettes publiques détenues par la BCE pour redonner une marge de manœuvre aux États* (6)».

Constatant qu'ils esquissent la même perspective, le binôme de Terra Nova et le duo Dufrêne-Grandjean unissent leurs forces. Ils sont rejoints par Gaël Giraud, économiste proche de M. Benoît Hamon, par Mme Aurore Lalucq, députée européenne membre de Place publique (la formation politique créée par l'eurodéputé Raphaël Glucksmann), et par Jézabel Couppey-Soubeyran, économiste spécialiste des questions financières. Le petit groupe signe en juin 2020 une première tribune en faveur de l'annulation des dettes que détient la BCE, soit près de 25% du total pour la zone euro (l'équivalent d'environ 3 000 milliards d'euros) (7). À gauche, l'idée séduit M. Hamon et M. Arnaud Montebourg, proches de certains des instigateurs du texte, ainsi que — bien que de façon plus confuse (8) — M. Jean-Luc Mélenchon, président du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale. Moins d'un an plus tard, près de cent cinquante économistes de treize pays européens se sont ralliés à la cause et lancent un nouvel appel publié simultanément dans de grands quotidiens internationaux (9).

La tribune «des 150» suscite rapidement deux réactions. L'une, attendue : un «non» catégorique de l'institution de Francfort, dont la présidente, Mme Christine Lagarde, balaie, en moins de quarante-huit heures, une proposition qu'elle juge «*inenviable* (10)». L'autre, moins : une levée de boucliers tout aussi catégorique dans le camp «hétérodoxe». Le 27 février, une nouvelle tribune présente la proposition dite «annulationniste» comme une «*illusion technique*» qui «*détourne des enjeux de la période*» (11). Le gant est jeté : les réfutations succèdent aux contre-tribunes, chaque réponse en appelle de nouvelles, et les interpellations sur Twitter dégénèrent en invectives par blogs interposés, déployant toute la panoplie des déballages dont la

gauche est capable. La controverse révèle néanmoins des divergences profondes quant à la nature de la dette, au rôle de l'État dans l'économie et, surtout, à la construction européenne.

«À quoi servirait d'annuler la dette dès lors que tout fonctionne déjà comme si elle l'était?», interroge l'économiste Laurent Cordonnier. Car l'annulation dont il s'agit ici n'est pas celle invoquée pour (et parfois par) les pays du Sud, soumis à un endettement en devises découlant de leur positionnement subalterne dans le système économique mondial — bref, celle que défendent depuis longtemps les forces de la gauche internationaliste, à commencer par le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), fondé en 1990 sous le nom de Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde. Plus au nord, grâce aux interventions de la BCE, s'endetter n'a jamais été aussi bon marché.

«La dette n'est jamais remboursée, explique Tinel. Lorsqu'un titre arrive à échéance, l'État emprunte de nouveau. On dit que la dette est "roulée". Dès lors, le coût réel d'un emprunt correspond au taux d'intérêt servi aux investisseurs.» On parle de «charge de la dette». En 2020, celle-ci correspondait à 1,3% du produit intérieur brut (PIB) français, *«un niveau plus faible que celui de 1981»*, relèvent une série de notes du think tank Intérêt général (12). La Commission européenne estime qu'en 2022 le taux moyen payé par la dette française sera de 0,9%, un niveau qui réduira encore le coût de la signature française (13). Dans ces conditions, *«pourquoi s'en prendre à la BCE et lui demander d'en faire plus alors qu'elle accomplit déjà un travail extraordinaire?»*, interroge Cordonnier.

«Parce qu'il ne s'agit pas d'un texte franco-français!», rétorque Éric Toussaint, fondateur du CADTM et signataire de la tribune annulationniste. *Ce n'est pas parce que la France s'endette désormais à des taux proches de 0% que tous les pays le font.»* Et de tourner vers nous l'écran de son ordinateur, qui affiche une chronologie des paiements qu'Athènes doit effectuer auprès de ses créanciers (14). *«En 2022, par exemple, on voit un remboursement à la BCE à un taux de 5,9%. C'est énorme : être libéré de cela ne serait pas insignifiant pour les Grecs!»*

Menace systémique ou édredon douillet

Et puis, ajoutent les signataires de la tribune «des 150», rien ne garantit que les conditions actuelles de financement des États dureront éternellement. Si nul n'imagine un changement de la politique d'intervention de la BCE à court ou moyen terme — la décision provoquerait sans doute l'effondrement de la zone euro —, quid des autres créanciers? *«Au printemps 2021, rappelle l'économiste Pierre Khalfa (membre des «150»), on a observé une petite panique sur le marché des dettes publiques, avec une légère hausse des taux d'intérêt. Cela pourrait se reproduire, et surtout s'amplifier.»* Dans un tel contexte, *«annuler la dette publique détenue par la BCE (...) enverrait un message positif aux investisseurs qui suivent à la loupe les indicateurs d'endettement»*, écrit Couppey-Soubeyran (15).

Mais la mission des économistes de gauche est-elle vraiment d'«envoyer des messages positifs aux investisseurs»? En insistant sur la nécessité de donner des *«marges de manœuvre»* aux États, la tribune des «annulationnistes» semble endosser implicitement l'analyse formulée de façon explicite par la note de Terra Nova : *«De hauts niveaux de dette/PIB demeurent un problème majeur en ce qu'ils obèrent durablement les marges de manœuvre budgétaires futures.»* Il existerait donc un niveau de dette (mesuré par rapport au PIB d'un pays) au-delà duquel la dette deviendrait «insoutenable».

«C'est l'argument utilisé depuis toujours par nos adversaires pour justifier leurs politiques d'austérité», répond Tinel. Pour ces derniers, l'existence du ratio dette/PIB compte davantage que la valeur qu'il affiche à telle ou telle époque : les amateurs de saignée budgétaire brandissaient déjà leurs scalpels lorsque la dette publique française affichait des niveaux qui, aujourd'hui, n'alarment plus personne. *«Il y a péril national!»*, tempêtait par exemple le premier ministre Alain Juppé en 1996, alors que la dette publique française s'établissait à... 60% du PIB (contre environ 120% en 2020). Si le ratio qui préoccupe tant les orthodoxes et les médias semble valider l'idée d'une «soutenabilité» de la dette sur le plan comptable, le concept mesure en réalité *«la capacité d'un État à maintenir une répartition sociale des devoirs de l'État, impliquant des efforts et des sacrifices de certaines fractions de la population en faveur d'autres»*, analyse Benjamin Lemoine, sociologue et auteur de *L'Ordre de la dette* (La Découverte, 2016) (16). Aux yeux des spéculateurs, une population rebelle peut transformer la dette la plus insignifiante en menace systémique, tandis que sa voisine docile pourra, elle, faire d'une montagne de créances un édredon douillet. Il n'en reste pas moins que, dans les faits et aux conditions moyennes existantes pour la France en 2020, *«une dette publique qui atteindrait 230% du PIB (soit un endettement comparable à celui du Japon aujourd'hui) porterait la charge d'intérêts au même niveau qu'en 2001»*, calcule Intérêt général.

«Aucune victime collatérale»

La priorité ne serait donc pas d'annuler une partie de la dette, mais de contrôler les taux d'intérêt sur celle qui est en circulation. Or *«ce n'est pas en annulant les créances qui se trouvent à Francfort que l'on s'assure d'une bonne réponse des marchés sur les 75% qui restent»*, explique Cordonnier. En d'autres termes, l'annulation envisagée pourrait provoquer ce que les spécialistes appellent un «événement de crédit», lequel entraîne en général une hausse des taux d'intérêt exigés par les investisseurs, sous la forme d'une «prime de risque».

L'argument divise. Toussaint, par exemple, le rejette. Pour Lemoine, la proposition annulationniste se caractérise toutefois par la conviction des signataires que *«tout se passera selon leurs vœux»* : d'un côté, les marchés de capitaux estimeront que l'opération envoie un message positif et n'imposeront aucune prime de risque; de l'autre, les institutions européennes s'enthousiasmeront pour l'idée de cet investissement écologique au point de ne pas exiger quoi que ce soit des États. *«En fait, poursuit-il, toute l'histoire des annulations de dette montre qu'elles s'accompagnent de contreparties. En général, les créanciers publics et privés marchent main dans la main : ils acceptent de lâcher d'un côté pour mieux contraindre par la suite, l'essentiel étant d'entériner l'idée*

que les contrats, ça se respecte. Et que l’*“aléa moral”* des États indisciplinés est endigué.» Quant aux institutions européennes, *«l’analyse des rapports de forces en leur sein ne laisse pas présager qu’elles adhèrent à ce projet sans ajustement structurel en échange. Le plus probable, c’est qu’une annulation de ce type s’accompagnerait de négociations abominables, pour aboutir à un accord conditionné à des coupes dans les dépenses sociales et publiques»*. Une proposition que ses partisans présentent comme un moyen de limiter les capacités de nuisance de la BCE — largement démontrées lors de la crise grecque de 2015 — finirait au contraire par lui permettre d’imposer sa logique.

«Les annulationnistes instituent la dette comme un problème, analyse Tinel. C’est une erreur.» Dans un ouvrage paru en 2016 (17), l’économiste démontre qu’elle constitue moins la cause que la conséquence des difficultés économiques de pays comme la France. *«En donnant la priorité à la lutte contre l’inflation à partir de la fin des années 1970, nous explique-t-il, les pays capitalistes avancés acceptent de faire tourner leurs économies au ralenti, quitte à ce que le chômage s’emballe.»* Conséquence? Une croissance atone stimule peu l’investissement du secteur privé, et l’épargne s’accumule. *«Or, au niveau macroéconomique, dette et épargne évoluent de concert : toute dette pour l’un représente une créance pour un autre. L’épargne elle-même n’est finalement qu’un ensemble de créances détenues sous différentes formes, et s’il y a beaucoup de dettes dans le système économique, c’est qu’il y a aussi beaucoup d’épargne. La réponse à nos maux passe par des investissements. L’obstacle n’est toutefois pas de nature financière, mais politique. La dette pourrait même s’avérer un outil pour y parvenir.»*

De même que l’on peut s’emparer d’un marteau aussi bien pour enfoncer un clou que pour transpercer le crâne de son voisin, la dette ne serait qu’un outil. *«On pourrait esquisser une loi sociale de redistribution des revenus par ce biais, écrit Lemoine. Si la dette finance des baisses d’impôts au bénéfice des détenteurs de patrimoine, elle aboutit à une redistribution des plus pauvres vers les plus riches. Au contraire, si elle permet des investissements sociaux à destination des plus pauvres, des services publics dont la qualité est privilégiée à la baisse des coûts, que le système de financement par l’impôt est progressif, alors la dette joue son rôle keynésien, redistributif, et fait de l’État l’investisseur de l’économie (18).»*

Derrière la dette, donc, l’État, son rôle dans l’économie et les modalités de son financement. Sur ce dernier point, la tribune «des 150» s’est vu reprocher d’entériner l’idée que les pays se tournent vers les marchés financiers pour alimenter leurs caisses. *«Utiliser la portée subversive du terme d’*“annulation”* tout en ne touchant surtout pas à la propriété privée des titres obligataires, ni à la tutelle que les investisseurs exercent sur les États, relève de la radicalité feinte, estime Lemoine. Une posture que l’on retrouve dans la façon dont les annulationnistes insistent sur le fait que leur proposition “ne léserait personne”.*» L’annulation serait *«indolore»*, plaide en effet volontiers Couppey-Soubeyran (19), tandis que Dufrêne et Grandjean écrivent qu’elle ne ferait *«aucune victime collatérale (20)»*. *«On n’annule pas les rapports de forces d’un trait comptable»*, rétorquent leurs contradicteurs.

Pour l'économiste Jacques Nikonoff, *«le vrai débat n'est pas celui de la dette, mais celui de la souveraineté monétaire, sous son double aspect : souveraineté vis-à-vis des marchés financiers, dont l'État est aujourd'hui dépendant pour son financement; souveraineté politique et juridique vis-à-vis des traités qui entravent l'action des capitaux au sein de l'Union européenne»*. Autrement dit, pour lui, pas de libération du chantage à la dette sans sortie de l'euro.

Initiatrice de la tribune, Scialom appelle au contraire à un *«acte de refondation européen (21)»* qui pallierait *«les carences institutionnelles de la zone euro, c'est-à-dire l'absence de budget fédéral (22)»*. Bref, le *«saut fédéral»* auquel aspire la députée Lalucq, *«sans quoi nous allons continuer à bricoler»* dans la tentative de relancer l'économie européenne, estime-t-elle (Twitter, 29 avril 2021). Ce qui explique sans doute que la proposition *«des 150»* reproduise les lignes de fracture qui traversent le monde des économistes hétérodoxes sur la question européenne.

Pour les annulationnistes, l'institution de Francfort — non élue — doit devenir le moteur d'une mutation fédéraliste. *«Il est vrai que cela revient à donner encore plus de pouvoir à la BCE, concède Bridonneau. Mais ce qui me semble grave, c'est qu'une banque centrale jouissant d'une faible légitimité démocratique impose des politiques d'austérité. Pas qu'elle incite les États à investir dans la transition écologique ou les services publics.»*

Tout en applaudissant l'intervention de Francfort — en forme de pied de nez à l'ancien président de la BCE, M. Jean-Claude Trichet, puisque, *«aujourd'hui, les taux d'intérêt sont en grande partie administrés et ne sont plus décidés par les spéculateurs»* —, l'économiste David Cayla objecte : *«Si on crée un cadre dans lequel on contraint les États en matière budgétaire, même si c'est pour la bonne cause, c'est problématique. Aujourd'hui, ce serait pour financer la transition énergétique. Demain, ce sera peut-être pour réformer la Sécurité sociale ou pour n'importe quoi d'autre. Les décisions démocratiques sont celles qui sont prises par des États, des gouvernements élus. Ce que décident la BCE, la Commission ou les grandes conférences européennes ne l'est pas (23).»*

Les signataires de la tribune du 5 février 2021 estiment avoir contribué à *«repolitiser»* la question monétaire : *«Ce débat est sain et utile, écrivent-ils. Pour la première fois depuis bien longtemps, les enjeux monétaires font l'objet d'une discussion publique. La monnaie cesse pour un instant d'être cet objet soustrait à la délibération collective et confié à une banque centrale indépendante des pouvoirs politiques mais dépendante des marchés financiers.»* Quitte à ce que les détails d'une application éventuelle de la mesure — qui pourraient les diviser — soient discutés ultérieurement : *«Quand je signe une tribune de ce type, nous explique Toussaint, je suis conscient que mes cosignataires ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs que moi sur tout, mais, par définition, sur des plates-formes larges, on doit pouvoir signer entre personnes qui ont des désaccords sur certaines questions tout en convergeant sur une proposition essentielle.»*

Une mesure, deux projets

Au nombre des instigateurs du texte, Dufrêne nous assure que *«le fait d'introduire une mesure telle que l'annulation des dettes publiques détenues par la BCE fait tomber des dogmes fortement installés. C'est un acte quasi révolutionnaire»*. D'un même souffle, il se félicite que M. Hubert Rodarie, président de l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i), soutienne également l'annulation des dettes détenues par la BCE. Mais pas forcément dans une perspective «révolutionnaire» : *«On peut dire que le monde occidental fait collectivement face à une alternative, écrit M. Rodarie dans un livre paru en 2020. Soit il s'accoutume à la dette qu'il juge gérable, comme le fait le Japon depuis plus de vingt ans. Dans ce cas, (...) le système voulu initialement technique devient essentiellement administré. Devenu administré, il faut alors subir son cortège d'inefficacités, de pertes de libertés, de maintien des situations acquises et d'accentuation des inégalités. Soit il apparaît indispensable de conserver la force du symbole de la dette pour discipliner des intervenants politiques et économiques [et] pour maîtriser des déséquilibres commerciaux (entreprises) ou budgétaires (États). (...) Cela impliquera nécessairement, à un moment ou à un autre, de restructurer et réduire des dettes de façon substantielle (24).»*

Une seule annulation, deux projets. Libérer les États de la zone euro de la dette et lancer la transition écologique pour les uns; ou la restructurer afin que sa puissance de coercition soit rétablie, pour M. Rodarie. Les placements des investisseurs institutionnels français que représente ce dernier dépassaient les 3 000 milliards d'euros en 2017 (25). L'association de Dufrêne compte quelques centaines de membres actifs. En cas d'effacement des dettes détenues par la BCE, lequel des projets politiques portés par ces deux hommes a-t-il le plus de chances d'advenir?

«De toute façon, l'histoire montre que l'alignement de planètes politique requis pour qu'une annulation de ce type soit acceptée est inimaginable au sein de la zone euro, concède Toussaint, pourtant signataire de l'appel «des 150». L'Allemagne et tous les pays dits "frugaux" ne l'accepteront jamais.» La proposition ambitionnerait donc surtout de doter la gauche de perspectives présidentielles plus exaltantes qu'un retour plus ou moins rapide aux politiques d'austérité. Pourquoi, alors, avoir choisi une idée qui risquerait de leur donner des armes?

Renaud Lambert



(1) Sauf mention contraire, les citations sont tirées d'entretiens avec l'auteur, menés au cours des mois de mars et avril 2021.

(2) «Des annulations de dette publique par la BCE : lançons le débat», Terra Nova, 18 avril 2020.

(3) Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean, *Une monnaie écologique*, Odile Jacob, Paris, 2020.

(4) Henri Sterdyniak, «La monnaie magique encore, une lecture de l'ouvrage : "Une monnaie écologique"», Le blog d'Henri Sterdyniak, 7 novembre 2020.

(5) Anne Isla, *Histoire des faits et des idées économiques. Le pluralisme des idées*, Ellipses, Paris, 2021.

(6) Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean, *Une monnaie écologique, op. cit.*

(7) «"La BCE devrait, dès maintenant, annuler une partie des dettes publiques qu'elle détient"», *Le Monde*, 12 juin 2020.

(8) Dans un discours à l'Assemblée nationale, le 22 mars 2021, M. Mélenchon a défendu dans un premier temps l'idée que la dette n'était pas un problème, avant de plaider pour une annulation («Dette publique : peur pour rien?», YouTube, 22 mars 2021).

(9) «"L'annulation des dettes publiques que la BCE détient constituerait un premier signal fort de la reconquête par l'Europe de son destin"», *Le Monde*, 5 février 2021.

(10) «L'annulation de la dette Covid-19 est "inénvisageable"», AFP, 7 février 2021.

(11) «"D'autres solutions que l'annulation de la dette existent pour garantir un financement stable et pérenne"», *Le Monde*, 27 février 2021.

(12) «Dette publique : en finir avec les manipulations», Intérêt général, mars 2021.

(13) *Ibid.*

(14) Charles Forelle, Pat Minczeski et Elliot Bentley, «Greece's debt due», 19 février 2015.

(15) «Débat : faut-il annuler la dette?», *Alternatives économiques*, Paris, 17 octobre 2020.

(16) Benjamin Lemoine, «Dettes souveraines et classes sociales. Plaidoyer pour des enquêtes sur la stratification sociale et l'ordre politique produits par la dette de marché», dans Julia Christ et Gildas Salmon (sous la dir. de), *La Dette souveraine*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2018.

(17) Bruno Tinel, *Dettes publiques : sortir du catastrophisme*, Raisons d'agir, Paris, 2016.

(18) Benjamin Lemoine, «Dettes souveraines et classes sociales», *op. cit.*

(19) «Débat : faut-il annuler la dette?», *op. cit.*

(20) Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean, *Une monnaie écologique*, *op. cit.*

(21) «Annuler la dette : vrai débat ou piège politique? Débat entre les économistes David Cayla et Laurence Scialom», Quartier général, 2 avril 2021.

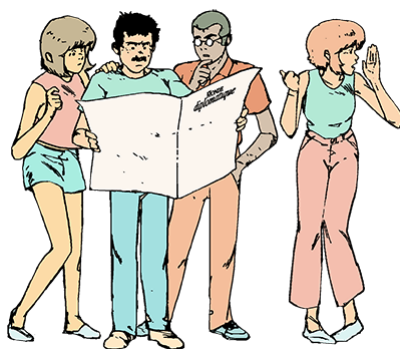
(22) «Des annulations de dette publique par la BCE : lançons le débat», *op. cit.*

(23) «Annuler la dette : vrai débat ou piège politique?», *op. cit.*

(24) Hubert Rodarie, *Effacer les dettes publiques. C'est possible et c'est nécessaire*, MA Éditions, Paris, 2020.

(25) Sophie Rolland, «Les placements des institutionnels dépassent les 3 000 milliards d'euros», *Les Échos*, Paris, 5 septembre 2017.

(3) Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean, *Une monnaie écologique*, Odile Jacob, Paris, 2020.



Partager cet article
